



Maison de l'Europe de Paris



■ L'Union européenne se saisit de la 5G

Théâtre d'affrontements entre la Chine et les Etats-Unis et atout majeur de la compétitivité en Europe, la 5G déferlera bientôt sur nos téléphones et tablettes, mais pas seulement... Lucide face aux risques sécuritaires liées à cette nouvelle technologie, le 26 mars dernier, la Commission européenne a présenté sa feuille de route pour renforcer le niveau de sécurité des réseaux 5G sur le territoire européen.

Vous rêvez de voyager à bord d'une voiture autonome, de discuter avec vos proches par hologramme interposé ou encore de réduire le téléchargement de vos films et séries préférés ? Vos rêves devraient bientôt être exaucés grâce à la cinquième génération de réseau appelée 5G.

Véritable révolution technologique, la 5G représenterait 22,5 milliards d'euros des recettes mondiales en 2025. Selon la Commission européenne, elle serait même à l'avenir « [l'épine dorsale de nos sociétés et de nos économies](#) ».

> La 5G, un bond technologique ?

La 5G représente la nouvelle génération venant succéder à la 4G lancée en 2011 et toujours en cours de déploiement en France. Selon les experts, il ne s'agit pas d'une simple amélioration de la génération précédente, mais bel et bien d'une véritable rupture technologique.

[Plusieurs prouesses sont déjà réalisées et de nombreuses sont attendues.](#) Avec la 5G, on passe à l'ultra débit, soit à une division par dix du temps de latence (le délai de transmission dans les communications informatiques). La réduction de ce temps permettrait la construction et l'usage de voitures parfaitement autonomes ou encore, la conduite d'opérations chirurgicales menées à distance via des bras robotisés. Une opération "télémonitorée" a, par ailleurs, déjà été réalisée par un médecin espagnol, Antonio de Lacy, en direct du « *Mobile World Congress* » de Barcelone le 27 février

Maison de l'Europe de Paris

Association régie par la loi de 1901, créée en 1956 et reconnue d'utilité publique.

29, avenue de Villiers 75 017 Paris • Tél +33 (0)1 44 61 85 85

www.paris-europe.eu • maison-europe@paris-europe.eu

📍 Maison de l'Europe de Paris 📞 @MdEuropeParis



Maison de l'Europe de Paris

dernier.

Vous l'aurez compris, la 5G n'est pas qu'un outil de divertissement. Son introduction dans « [quatre secteurs d'activités clés tels que l'automobile, la santé, les transports et l'énergie, pourraient représenter 114 milliards d'euros par an](#) ». Cette nouvelle technologie va permettre de relier des millions d'objets connectés, y compris dans des secteurs où des informations sensibles peuvent être véhiculées. Les élections sont par exemple concernées par le recours aux infrastructures numériques et des réseaux 5G, ce qui peut représenter une menace pour nos processus démocratiques si ces réseaux ne sont pas suffisamment protégés.

> 5G et risques de cyberattaques ?

Les Etats-Unis livrent une guerre commerciale à la Chine, leader mondial de la 5G, et tentent de convaincre ses partenaires de l'exclure du marché global de ce nouveau réseau. L'administration américaine suspecte en effet le gouvernement chinois d'instrumentaliser la compagnie Huawei et ses équipements technologiques afin de faciliter des opérations d'espionnage. L'Union européenne (UE) partage certaines de ces inquiétudes. [Le vice-président de la Commission, responsable du marché unique numérique, Andrus Ansip, a directement exprimé ses inquiétudes envers la Chine et Huawei, même s'il a bien précisé qu'aucun fournisseur n'était interdit.](#)

Des menaces de cyberattaques planent donc sur le développement de ces nouveaux réseaux. [« Toute vulnérabilité dans les réseaux 5G ou toute cyberattaque qui ciblerait les futurs réseaux dans un Etat membre affecterait l'ensemble de l'Union »](#). Pour contrecarrer ces menaces, l'UE souhaite mener une action cohérente et concertée afin de garantir un niveau élevé de sécurité sur le déploiement de ces nouveaux réseaux.

> Face aux risques liés à la 5G, que recommande la Commission ?

La Commission a présenté sa recommandation en la matière après l'accord du Conseil européen sur une action concertée le 22 mars. Sa recommandation s'échelonne en plusieurs étapes au niveau national et au niveau de l'UE.

La première est, pour les Etats membres de l'UE, de mener une évaluation nationale

Maison de l'Europe de Paris

Association régie par la loi de 1901, créée en 1956 et reconnue d'utilité publique.
29, avenue de Villiers 75 017 Paris • Tél +33 (0)1 44 61 85 85
www.paris-europe.eu • maison-europe@paris-europe.eu
f Maison de l'Europe de Paris @MdEuropeParis



Maison de l'Europe de Paris

des risques liés aux infrastructures des réseaux 5G d'ici fin juin 2019 et de la transmettre à la Commission et à l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA) au plus tard le 15 juillet 2019. Ces derniers sont tenus de prendre en compte les risques techniques liés au comportement des fournisseurs, y compris des pays tiers. A partir de cette évaluation, les Etats devront actualiser leurs exigences à l'encontre des fournisseurs de réseau et si nécessaire, introduire de nouvelles conditions d'octroi de droits d'utilisation des radiofréquences en 5G. Ils seront en mesure ["d'exclure de leurs marchés, pour des raisons de sécurité nationale, des entreprises qui ne respectent pas leurs normes et leur législation"](#).

Puis, les Etats membres devront échanger des informations et mener une "étude de risques coordonnée" avec l'aide de la Commission et de l'ENISA au plus tard le 1er octobre. A partir de cette étude, des standards ou des règles minimales seront définis. Ils peuvent être de nature multiple dont *"des exigences de certification, des essais, des contrôles, ainsi que le recensement des produits ou fournisseurs jugés potentiellement non sûrs"*. La recommandation s'appuiera sur une vaste panoplie d'instruments législatifs dont [le règlement sur la cybersécurité](#) approuvé par le Parlement européen le 12 mars qui exhorte les Etats membres à mettre en place le cadre de certification européen.

Les Etats membres, en coopération avec la Commission, ont jusqu'au 1er octobre 2020 pour évaluer les effets de la recommandation et déterminer si des mesures supplémentaires sont nécessaires.

Article rédigé par le Centre d'Information Europe Direct de la Maison de l'Europe de Paris et publié par France Soir le 26/06/2019

Maison de l'Europe de Paris

Association régie par la loi de 1901, créée en 1956 et reconnue d'utilité publique.

29, avenue de Villiers 75 017 Paris • Tél +33 (0)1 44 61 85 85

www.paris-europe.eu • maison-europe@paris-europe.eu

Maison de l'Europe de Paris @MdEuropeParis

